

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Optique **67939** Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **7698** Société :

Actif Pensionné(e) Autre : **Retraité**

Nom & Prénom : **K. REI M DriSS**

Date de naissance : **21/01/1953**

Adresse :

Tél. : **06 61 42 29 98** Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNOP N°: AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / / **16 AVR 2021**

Nom et prénom du malade : **K. REI M. DriSS** Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Concussion**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casab** Le : **16 AVR 2021**

Signature de l'adhérent(e) :



INPE: 091174706
ICE: 00163388/000023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 AVR 2011			C + G	N° 1201 Ophtalmologie Habib N° 18, 2ème Etage El Oulfa - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>OPTI - PROCHIES S.A.R.L OPTICIEN Rue 5, N° 5, El Ward Oujda Casablanca Tel: 06.76.160.596</p>	<u>19/04/2021</u>	<u>2909 -</u>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ophthalmologist (Adults and Children)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

et de l'Université des Antilles Guyane (France)

Expertise in medicine and eye surgery (cataract and blepharoplasty)

Intraoperative cataract surgery at Ibn Rochd University Hospital

Intraoperative blepharoplasty at Ibn Rochd University Hospital

Bouarit - France

Teaching qualification at 20 Août Hospital 20 August

Diploma of the Faculty of Medicine of Casablanca and the University of the Antilles Guyane (France)

DR. N. RIAH
Ophthalmologist
Rés Habiba n° 2ème étage, boulevard El Haj fateh
El Oulfa - Casablanca

le :

16 Août 2017

Mr. Léonard

○ Lunettes de protection
optique, VL + PC

→ Vues progressifs anti-
albume - miroirs et lunettes

{ 66, + 1,00 (- 1,25 à 95)



{ 66, + 1,20 (- 1,50 à 95)

OR = + 2,250 ~~old~~ ~~old~~
Pour l'assurer son confort

Residence Habiba, Number 78, 2nd floor - Hajj Avenue - Al Dar Al Bissat - Casablanca

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca

Tel. : 05 22 93 13 49

OPTIQUE PROCHÉ S.A.R.L.
RUE 5, N° 6 - 2ème El Ward
Oulfa - Casablanca
Tél: 06.76.160.596



19/04/2021

KREIM DRIS

Facture 077/2021

MONTURE OPTIQUE 900,00DH TTC

VERRES PROGRESSIF ORGANIQUE ANTIREFLET A FILTRE BLEU

OD +1,00/-1,25 A 90/ ADD +2,25 1000,00DH TTC

OG +1,00/-1,50 A 90/ ADD +2,25 1000,00DH TTC

TOTAL 2900,00 DH TTC

TOTAL TVA 483,34DH

LA PRESENTE FACTURE EST ARRETEE A LA SOMME DE **DEUX MILLE NEUF CENTS DIRHAMS** DONT 20,/, DE TVA INCLU.

Rue 5 N°6 Bd - Oulfa - Casablanca

Gsm : +212 6 76 16 05 96 - Fix : +212 5 22 93 16 91

IF : 25 07 63 32 - RC : 39 75 89 - IP : 35 00 363 - ICE : 002025907000072

OPTI - PROCH
OPTICIEN
Rue 5, N° 6 - Cite El Ward
Oulfa - Casablanca
Tel: 06.76.160.596